



Bure, le 19 janvier 2017

## INFORMATIONS COMMUNALES

### **Carnaval 2017 – Rai-Tiai-Tiai**

Depuis quelques années, la Gendarmerie territoriale assiste à une recrudescence quant à l'utilisation de véhicules agricoles auxquels sont attelés des chars modifiés pour accueillir des personnes et équipés d'installations de sonorisation importantes.

L'emploi de véhicules agricoles pour des cortèges est soumis à une autorisation délivrée par l'Office des véhicules. Cependant, l'organisation du Rai-tiai-tiai à l'intérieur d'une localité, avec un convoi agricole, est soumise à l'autorisation du Conseil communal.

L'organisateur doit conclure une assurance spécifique pour le transport de personnes. **En cas d'accident, la responsabilité du conducteur du convoi serait engagée.**

La gendarmerie effectuera des contrôles. Toutes infractions constatées seront dénoncées au Ministère Public.

Le Conseil souhaite rendre attentif les organisateurs de ce qui précède. Dans le cas où un groupe souhaite organiser le Rai-Tiai-Tiai dans la localité de Bure, une demande d'autorisation devra être soumise au Conseil communal.

### **Location de bureaux**

Dès le 1er juillet 2017, la Commune met en location deux locaux / bureaux au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la mairie.

La surface des locaux est d'environ 25 m<sup>2</sup> chacun.

Pour des informations complémentaires ou visites, veuillez prendre contact avec le secrétariat communal.

### **Sortie des personnes âgées**

Cette année, le Conseil communal organisera un repas de midi à l'attention des personnes âgées. La date retenue est le mercredi 30 août 2017. Nous prions les personnes concernées de retenir cette date. Une convocation vous parviendra ultérieurement.

### **Horaires 2017 – Bibliobus**

Place du complexe scolaire  
de 14h30 à 16h15

11 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
13 mai	4 novembre
10 juin	2 décembre

Le Conseil communal